

matiques et de la guerre et ne se décidera à prendre les armes que pour défendre avec héroïsme son indépendance.

Voilà donc où en sont aujourd'hui les trois nations latines. Une France qui s'est créé des inimitiés au-delà des Alpes et des Pyrénées par ses promenades militaires et ses visées ambitieuses ;

Une Italie ayant encore des invasions françaises un souvenir que ne peut effacer la coopération de Napoléon III à l'unité italienne ;

Une Espagne s'isolant par faiblesse et par nécessité des complications européennes et ne se décidant à combattre que pour la défense de son territoire ;

Enfin, ces trois nations remuées intérieurement par un travail social immense qui absorbe jusqu'à un certain point leur force vitale et les empêchent de suivre à l'extérieur une politique plus énergique.

On voit par là que l'union des races latines a beaucoup à vaincre pour devenir un fait accompli. Peut-être se réalisera-t-elle un jour, mais cet événement se produira lorsque le danger sera devenu immédiat, lorsque les races fortes du Nord déborderont et que le poids de leur influence pèsera sur les destinées du sud de l'Europe. Alors les races latines qui ont eu pour mission de continuer la civilisation romaine, de l'élaborer à travers les siècles obscurs du moyen âge, se liguèrent peut-être contre l'ennemi commun, non pour conserver leur part d'influence sur le continent, mais pour l'intégrité de leur territoire.

M.-J.-A. POISSON.

LE CLERGÉ ET LA COLONISATION

Les RR. PP. Jésuites ont formé et sont au moment d'exécuter, dit-on, un projet aussi généreux que patriotique, en se préparant à ouvrir des défrichements dans les solitudes du nord de la rivière Ottawa, avoisinant la limite des terres déjà défrichées. Leur but, on le conçoit, est de poursuivre l'œuvre de colonisation déjà si bien commencée dans cette partie du territoire bas-canadien. Le champ d'exploitation est avantageusement situé, comme centre d'un terroir fertile et des mieux adaptés au labour agricole. Les bons religieux doivent y établir une société de colonisation, dont ils seront eux-mêmes les directeurs, et devant comprendre dans la sphère de son action les paroisses riveraines de l'Ottawa et de la Gatineau. Une école d'agriculture, fondée par leurs soins, prêterait son concours puissant à l'entreprise.

C'est là une idée éminemment patriotique, et à laquelle le public applaudira. Nous sommes habitués de longue date à voir les membres du clergé catholique prendre l'initiative de ces grands travaux dans ce pays où tout a été créé et formé par l'influence religieuse, qu'ils y ont primitivement apportée. Mais de toutes les conceptions qui signalent à la reconnaissance du Canada ces hommes, la plus généreuse et la plus hardie peut-être est celle dont nous venons en ce moment rendre compte à nos lecteurs. Elle nous reporte à la période des grandes missions des RR. PP. Jésuites, des RR. PP. Récollets et de Messieurs de la maison de Saint-Sulpice, leurs dignes coopérateurs.

Franchement, ce qu'a fait jadis notre clergé, lui seul est encore capable de l'accomplir aujourd'hui, et lorsque nous le voyons reprendre de nos jours la tâche commencée autrefois, nous avons la confiance qu'elle réussira mieux encore que cela n'arriverait si l'initiative en était exclusivement abandonnée au gouvernement et aux associations particulières.

En voyant ce qu'un prêtre, le courageux curé de Saint-Jérôme, a trouvé moyen d'accomplir, seul, presque sans secours ni argent, on doit reconnaître qu'ils possèdent des éléments de succès dont nous manquons. Pendant le cours de la dernière année, M. le curé Labelle a fait plus, à lui seul, que tous les agents de colonisation réunis.

C'est lui qui aurait eu la pensée de s'adresser aux Jésuites, afin d'obtenir leur concours pour le grand œuvre qu'il pour-

suit. Il ne pouvait être mieux inspiré. Les Jésuites ont toujours été dévoués à la cause nationale. Les traditions d'il y a deux siècles se sont conservées intactes chez les successeurs des apôtres d'autrefois. Le rôle de pionniers du Canada leur convient encore comme jadis.

A. G.

Résolutions importantes proposées dans les Chambres américaines

M. Frost a proposé à la Chambre des députés la résolution suivante :

Attendu qu'il appert que la population de l'Irlande est sérieusement menacée des horreurs de la famine, et que cette misère et ces souffrances, qui semblent s'accroître de jour en jour, sont dues en grande partie au système de la tenure des terres en usage dans ce malheureux pays, qu'il soit en conséquence résolu, par le Sénat et la Chambre des représentants, que le Congrès vote avec la plus vive sympathie les efforts que font les patriotes Irlandais pour améliorer la condition de leur patrie bien-aimée, et témoigne au peuple Irlandais ses sincères souhaits, qu'il réussisse à mener à bonne fin les efforts qu'il fait pour obtenir pour lui et sa postérité, l'inestimable privilège de l'égalité devant la loi et du gouvernement populaire.

Il a été proposé en amendement par M. Gillet, et résolu par le Sénat et la Chambre des représentants :

Premièrement, que nous sympathisons cordialement avec le peuple d'Irlande, pour la condition alarmante dans laquelle il se trouve présentement, en face d'une famine imminente, et pour les efforts qu'il fait pour se soustraire à l'oppression du système actuel de tenure des terres.

Deuxièmement, que nous prions le Président de manifester à Sa Majesté notre espoir que quelques justes réglemens seront bientôt adoptés, par lesquels les paysans Irlandais pourront devenir propriétaire du sol qu'ils cultivent.

Cette résolution a fait sensation et suscitée toutes sortes de commentaires et de remarques assez acerbes en Angleterre. On se demande comment, avec leur doctrine Monroe et leurs déclarations solennelles, ils peuvent se mêler des affaires intérieures des pays d'Europe. Mais on comprend qu'à la veille des élections il est important de plaire aux Irlandais.

Au Sénat, le général Burnside a proposé la résolution suivante :

Attendu que le peuple des Etats-Unis est resté depuis cinquante ans attaché à la doctrine Monroe ; que les nations du continent américain, par la condition libre et indépendante qu'elles se sont faite, ne doivent pas désormais être considérées comme sujettes à l'ingérence d'aucune puissance européenne.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des représentants que le peuple des Etats-Unis ne verrait pas sans sérieuse inquiétude une tentative par les puissances européennes d'établir sous leur protection et domination un canal maritime à travers l'isthme de Darien, et qu'une telle action ne pourrait être regardée autrement que comme une manifestation de dispositions peu amicales envers les Etats-Unis.

Cette résolution a soulevé dans la presse des discussions très-vives. Les Américains ne veulent pas que les Européens viennent chez eux exécuter des entreprises qui donneraient à l'Europe trop d'influence en Amérique.

Une autre résolution plus intéressante encore a été proposée par un sénateur, un commodore, s'il vous plaît, qui demande qu'une grande convention ait lieu pour discuter l'opportunité et la possibilité de faire une immense confédération de toutes les nations du continent américain, dans un but de protection mutuelle et de progrès commercial. Chaque nation, suivant ce projet, conserverait sa forme de gouvernement et aurait l'administration absolue des affaires intérieures, mais les questions de paix et de guerre, de tarif et de relations commerciales d'un intérêt général, seraient discutées dans un congrès composé de représentants de tous les pays confédérés.

Il y a dans ce projet une idée qui pourrait bien faire son chemin et se créer des partisans en Canada.

La situation financière de la province de Québec, une guerre entre l'Angleterre et la Russie, le besoin de marchés et de débouchés pour nos produits peuvent soulever d'un moment à l'autre les questions d'indépendance, d'annexion. Nous

ne parlons pas de l'union législative et de la fédération impériale qui auront aussi leurs partisans.

Que d'émotions en perspective pour les hommes politiques !

L.-O. DAVID.

COMMENT ON NE DEVIENT PAS MINISTRE

M. Fabre, qui s'occupe beaucoup, dans ses correspondances, des affaires de Québec, écrivait récemment ce qui suit, à propos de certains froissements et de certaines déceptions amenés par la formation du gouvernement Chapleau :

« Dans tous les pays du monde, c'est la même chose. Les ardents luttent et les sages profitent de leurs exploits. On se sert des violents pour renverser, mais lorsqu'il s'agit de gouverner il faut bien avoir recours aux prudents et aux habiles. Sans cela, la victoire ne durerait pas : les démolisseurs sont de mauvais constructeurs, paraît-il..... Qu'après avoir figuré à la tête des vaillants, ils se rangent parmi les sages, et ils fuiront par passer parmi les heureux. Ce sont les étapes nécessaires ; on commence par se battre pour les autres ; on apprend à ce métier-là à s'écoper de soi-même, et l'on finit, grâce à l'expérience acquise par devenir ministre, étant alors bien rassis. »

Tout le monde a compris que ces lignes étaient à l'adresse de M. Tarte, l'excellent député de Bonaventure.

Ces idées de M. Fabre, qui seraient un peu machiavéliques comme enseignement politique, sont, comme opinions et comme réflexions philosophiques, d'une exactitude entière. En politique, la violence profite rarement à celui qui y a recours. Le plus souvent, tout le bénéfice en revient aux modérés, aux sages, qui n'ont pris aucune part aux excès commis, et qui en retirent les avantages tout en s'en lavant les mains.

Il a manqué à M. Tarte que de comprendre cette vérité pour se dispenser d'être malcontent de ce que le ministère Chapleau ait été formé sans lui. S'il y eut pensé, il aurait deviné du coup l'impossibilité pour lui d'entrer dans cette administration dont la modération formait essentiellement le caractère.

Evidemment, M. Tarte a exécuté jusqu'à présent le rôle qu'il s'est lui-même assigné, sans en bien connaître la portée et sans en calculer les conséquences. Autrement, s'il lui eût été donné de se rendre compte de la situation, il aurait, n'en doutons pas, regardé le désintéressement comme un devoir, et renoncé à toute ambition personnelle pour n'envisager que le bien de son pays. Du moment que l'on veut risquer ses doigts à tirer les marrons du feu, on peut s'attendre à les voir manger par d'autres. En d'autres termes, quand on fait métier de certaines œuvres, on devrait ne pas en attendre de bénéfice personnel. Il y a de ces besognes qui par leur nature, sont interdites aux chefs de parti, et qui par là même défendent à ceux qui les exécutent d'aspirer aux premiers honneurs. M. Tarte a mêlé trop souvent son nom aux polémiques violentes et même grossières, pour que ce nom puisse figurer avec à propos sur l'étendard d'un gouvernement ou d'un parti.

Dans les circonstances, le député de Bonaventure s'était rendu volontairement impossible. S'il persiste dans son intention de devenir ministre, il lui faut nécessairement altérer sa course et méditer son itinéraire.

Au demeurant, il n'est pas bien sûr que les procédés violents soient plus profitables à ceux dans l'intérêt de qui on se rend coupables. En ce qui regarde M. Tarte, ses excès de plume ont-ils servi les intérêts conservateurs ? Non, assurément, et les résultats le démontrent.

A. GÉLINAS.

PALMES ACADÉMIQUES

Nous lisons dans le dernier numéro du *Journal Général de l'Instruction Publique* de France, sous le titre :

DISTRIBUTIONS HONORIFIQUES

PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE.

Sont nommés officiers d'Académie :

M. l'abbé Provancher, auteur de grands traités d'histoire naturelle et du journal le *Naturaliste*, (Canada).

M. l'abbé Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, (Canada).

Tout en offrant nos plus cordiales félicitations aux deux savants abbés, nous sommes heureux de pouvoir constater que le mérite de nos hommes de lettres est justement apprécié des savants français.

Honneur à M. l'abbé Provancher qui a si noblement et si énergiquement consacré sa vie au développement de l'histoire naturelle du pays. Honneur à M. l'abbé Verreau pour ses persévérantes et consciencieuses études sur l'histoire du Canada.

Ces hautes distinctions honorifiques sont la juste récompense du véritable mérite, en même temps qu'elles sont un honneur pour la province de Québec. C'est la manière la plus délicate pour la France de renouer connaissance et amitié avec ses enfants trop longtemps délaissés du Canada. — *Minerve*.

LA TOILETTE DE LA NOUVELLE REINE D'ESPAGNE

Cette toilette se compose :

D'une jupe en satin blanc, très-longue, avec traîne carrée, garnie tout autour d'un très-bel Alençon ; le devant, drapé et tout brodé d'argent, est recouvert de draperies d'Alençon ;

D'un manteau de cour en satin blanc fleurdelysé d'argent, garni de deux rangs d'Alençon, intercepté par des guirlandes de roses blanches sans feuilles, entrelacées de fleurs d'oranger ; dentelles posées sur des volants de tulle fleurdelysés d'argent ;

D'un corsage montant, pour la cérémonie, en même étoffe que le manteau et également fleurdelysé d'argent ;

De deux corsages décolletés, dont l'un uni et l'autre brodé d'argent ; tous deux garnis d'Alençon ;

Et d'un voile en vrai réseau uni avec une large bordure semée d'aigles et de fleurs de lys en Alençon.

TOILETTES DIVERSES

Une robe en damas rose, garnie de blonde noire.

Une robe de bal en satin bleu de ciel, garnie d'épis d'argent, de bleuets et de roses.

Une robe demi-longue en velours chatain clair et Pompadour, fond blanc, garnie de Malines.

Un manteau sortie de bal, en drap d'argent broché or, garni de passementerie en Valenciennes très-fines.

Un manteau de promenade, en velours gros bleu foncé, garni de dentelles et légèrement brodé d'or.

A NOS ABONNÉS

Nos abonnés savent que le prix de leur abonnement est de \$3, payés d'avance, et de \$3.50 s'ils ne paient qu'à la fin de l'année. Eh bien, nous allons donner, à tous ceux qui nous doivent, une dernière chance de profiter de la réduction que nous leur offrons, et de montrer leur bonne volonté et leur sympathie à l'égard de *L'Opinion Publique*. A tous qui paieront leurs arrérages avant le 1er janvier, nous ne leur demanderons pas plus que s'ils avaient payé d'avance, savoir, \$3, et nous leur donnerons la magnifique prime que nous avons offert, cette année, à nos abonnés.

Nous voulons prendre nos abonnés par l'intérêt personnel et le sentiment, en leur donnant les moyens de profiter de cette réduction, de gagner une magnifique prime et de montrer qu'ils tiennent à l'existence de *L'Opinion Publique*.

Ainsi donc, qu'il soit bien compris qu'ils ont droit à ces avantages que jusqu'au 1er janvier prochain, et qu'après cette date ils ne les obtiendront pas.